



Les parlements nationaux et la Stratégie Européenne de l'Emploi (SEE). Vers un dialogue coexistant au Luxembourg ? (2ème partie)

Patrick THILL - CEPS/INSTEAD

I. La Chambre des Députés et l'élaboration des Programmes nationaux de réforme 2005-2008 et 2008-2010

Dans le cadre d'une première publication sur le rôle des parlements nationaux dans la stratégie européenne de l'emploi (SEE), nous avons montré que la Chambre des Députés s'est plus systématiquement et plus professionnellement orientée vers les dossiers communautaires. Cet engagement a été plus récemment renforcé par la modification de l'article 168 du règlement interne de la Chambre des Députés : le nouvel article vise à régler la coopération entre la Chambre des Députés et le Gouvernement en matière d'affaires européennes grâce à un aide-mémoire. L'engagement renforcé du pouvoir législatif dans la SEE des dernières années s'est inscrit dans le contexte d'une volonté plus générale des décideurs européens d'étendre, pour diverses raisons et à l'aide d'instruments hétérogènes, l'appropriation de la stratégie vers une implication plus poussée de nouveaux acteurs, dont notamment la société civile. Avec le lancement du Processus de Luxembourg et du Traité d'Amsterdam (1997) ancrant dans les rouages institutionnels communautaires l'architecture de modes de gouvernance innovateurs en matière des politiques de l'emploi, les fondements européens de l'implication des parlements nationaux ont en même temps été établis et connaîtront un renforcement que leur favoriserait une mise en vigueur du Traité de Lisbonne.

Cette deuxième partie de la recherche s'efforce d'éclairer comment et avec quels moyens la Chambre des Députés en tant que nouvel acteur dans le processus de Lisbonne a été impliquée dans l'élaboration des Programmes nationaux de réforme (PNR) qui se trouvent au cœur de la gouvernance de l'Agenda 2010.

1. Phase de préparation ex-ante

En ce qui concerne l'élaboration du premier Programme national de réforme (PNR), couvrant la période 2005 à 2008 et appelé communément *Plan national pour l'innovation et le plein Emploi*¹, l'ordre du jour parlementaire consacré aux dossiers afférents fut bien rempli (cf. encadré 2). Il en fut de même pour le calendrier des services compétents des Ministères du Gouvernement en charge de fournir leur partie du projet de programme de réforme. L'ordre du jour fut d'autant plus chargé que les responsables ministériels s'étaient rencontrés à plusieurs reprises entre le 31 octobre 2005 et le 19 avril 2006 dans le cadre des négociations du Comité de coordination tripartite avec les partenaires sociaux². Un projet de PNR fut ensuite présenté à la Chambre après avoir été finalement approuvé par le Conseil de gouvernement en octobre 2005³.

Toutefois, l'élaboration du premier PNR qui s'inscrit dans un contexte marqué par une nouvelle forme de gouvernance de la stratégie européenne de l'emploi (SEE), ne peut pas être dissociée des travaux de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen que le Luxembourg a assumé du 1^{er} janvier au 30 juin 2005. Dans ce contexte, la réforme du Pacte de stabilité et de croissance obtenue à l'issue des discussions laborieuses ou l'élargissement du concert de l'Union européenne par le biais de la signature du Traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie (25 avril 2005) ont constitué des étapes phares de cette Présidence luxembourgeoise. De même, la Présidence a réussi à promouvoir un de ses objectifs majeurs⁴ qu'était l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne lors du Conseil européen de mars 2005, tout en la recentrant autour des objectifs de l'emploi et de la croissance afin de

¹ <http://www.odc.public.lu/publications/pnr/index.html>

² Avis du Comité de coordination tripartite du 26 avril 2006.

³ Selon un responsable, le Comité de coordination tripartite a juste tenu compte du projet de PNR, alors qu'il ne l'a pas formellement approuvé.

⁴ Interview avec le premier Ministre Jean-Claude Juncker, *L'Echo de l'industrie*, 31 janvier 2005. Dans le cadre du Conseil européen de mars 2005, Jean-Claude Juncker a bien souligné que « La relance de la stratégie de Lisbonne passe par le recentrage de celle-ci ». (<http://www.eu2005.lu/fr/actualites/communiqués/2005/03/23conseurlis/index.html>)

générer « l'espace européen de la connaissance » tel que l'avait retenu le Conseil de mars.

Au-delà de l'objectif de l'appropriation de la stratégie au niveau national et après le diagnostic alarmant du rapport KOK⁵ sur l'échec partiel des objectifs en matière d'emploi⁶ (cf. tableau 1), objectifs qui constituaient le cœur de Lisbonne⁷, il était devenu clair que les nouveaux axes prioritaires de Lisbonne II⁸ devaient aller de pair avec un renforcement de la cohésion sociale et des moyens mis à disposition pour une augmentation des investissements au niveau de l'innovation et de la recherche.

En effet, l'objectif de se focaliser sur l'emploi et de réaliser « *un enchaînement vertueux entre cohésion sociale et croissance* » (Fontagné, 2005) constituait un pas logique et indispensable en raison du fait que, comme le mettait en exergue le rapport Kok en 2004, « *des taux d'emploi élevés sont essentiels pour renforcer la cohésion sociale et éradiquer la pauvreté dans*

*l'Union européenne. L'augmentation du nombre de personnes ayant un emploi est la meilleure manière de préserver la viabilité sociale et financière des systèmes de protection sociale européens et d'assurer leur développement futur*⁹ ».

Un autre élément significatif indiquant que le processus allait dans une nouvelle direction résidait dans le fait que les négociations ainsi que la coopération avec la Commission Barroso furent facilitées à partir de novembre 2004 par un engagement plus poussé de celle-ci à mettre la stratégie de Lisbonne au centre de ses objectifs (Borrás, 2009 : 109).

Après avoir donc discuté les modalités du nouveau recentrage de la SEE lors d'un sommet social tripartite (22 mars 2005) avec les partenaires sociaux européens à Bruxelles, le Conseil adoptait le 23 mars 2005 les conclusions qui relançaient la stratégie autour des trois piliers économique, social et environnemental. Toutefois, il semble que l'objectif initial de Lisbonne I en 2000 de devenir

l'économie la plus compétitive n'ait été plus prioritaire à ce stade (Twain, 2005), bien que la gouvernance et les instruments afférents mis en place occupaient une place considérable dans le programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil¹⁰. Pour ce qui est de la gouvernance de Lisbonne I, l'idée de rendre le processus plus cohérent en le simplifiant et en développant des programmes nationaux de réforme (réduit d'un cycle annuel à un cycle de trois années) sur base des lignes directrices intégrées, appelées par la suite les LDI (cf. encadré 1), comme le rapport KOK l'avait proposé, était retenue en 2005.

En ce qui concerne l'implication de nouveaux partenaires, le président du Conseil sous Présidence luxembourgeoise, Jean-Claude JUNCKER, déclarait que les PNR « *seront établis après concertation avec les partenaires sociaux dans les pays membres et après consultation de toutes les instances régionales et locales importantes (...) et seront soumis aux parlements*

T₁ Taux d'emploi total 1999-2008 (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Union européenne (25 pays)	62,0	62,4	62,8	62,8	62,9	63,3	64,0	64,9	65,8	66,3
Luxembourg	61,7	62,7	63,1	63,4	62,7	61,6	63,6	63,6	64,2	63,4
Allemagne	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	66,0	67,5	69,4	70,7
Belgique	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0	62,0	62,4
France	60,9	62,2	62,8	63,0	63,2	61,1	63,9	63,8	64,6	65,2
Etats-Unis	73,9	74	73,1	71,9	71,2	71,2	71,5	71,9	71,7	65,7
Japon	68,8	68,8	68,7	68,2	68,3	68,6	69,2	69,9	70,6	/

Source : Eurostat/Observatoire de la Compétitivité/U.S. Bureau of Statistics

⁵ Rappelons que, dans le cadre d'un état des lieux à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen avait confié cette révision de la stratégie à un groupe d'experts de haut niveau, présidé par Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas. Le résultat consistait en un rapport, remis le 3 novembre 2004 à la Commission européenne, qui dressait un tableau mitigé des résultats obtenus par la stratégie de Lisbonne jusqu'en 2004.

⁶ Objectifs de Lisbonne I : taux d'emploi de 70% pour 2010, 65% pour 2005 (objectif intermédiaire de Lisbonne II).

⁷ En matière d'emploi, le rapport KOK note en 2004 que le taux d'emploi de 70% fixé à Lisbonne en 2000 n'a seulement été atteint que par 4 pays qui sont les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et le Danemark. Le Luxembourg atteint en 2004 61,6% du taux d'emploi.

⁸ Croissance et emploi.

⁹ P.36.

¹⁰ Pour une étude plus détaillée de la gouvernance, voir la 1ère partie de la « Gouvernance et Emploi »

*nationaux qui pourront en débattre s'ils le souhaitent*¹¹ » dans un souci général qui se caractérisait par le fait que les « *Etats nationaux doivent se réapproprier la stratégie de Lisbonne* ». La Présidence luxembourgeoise réagissait donc aux appels à faire en sorte que la stratégie de Lisbonne se déplace progressivement vers la société civile. Finalement, les modalités de la relance de la stratégie de Lisbonne ont été analysées au Conseil de gouvernement dans sa réunion du 27 mai 2005.

En ce qui concerne plus particulièrement le premier PNR 2005-2008 du Luxembourg, il était initialement prévu de le transmettre à la Commission européenne pour le 10 octobre 2005. Le délai de l'envoi de la version finale du PNR a toutefois été prolongé d'un mois puisque la première réunion plénière de la Chambre, pendant laquelle le projet de PNR devait figurer à l'ordre du jour, eut lieu le deuxième mardi du mois d'octobre¹². La version

finale, après avoir été débattue à la Chambre lors d'un débat d'orientation (16 novembre 2005) et assujettie à certaines modifications issues des discussions parlementaires, fut finalement transmise à la Commission européenne en date du 18 novembre 2005. Le projet de PNR avait aussi été présenté au Comité de coordination tripartite. D'autres pays ont aussi connu des contraintes similaires, et uniquement neuf des Etats membres ont envoyé leur PNR à la Commission européenne avant la date de remise fixée par celle-ci (Radlo, 2006 : 549) (*cf. encadré 2*).

En ce qui concerne l'organisation des travaux relatifs au PNR à la Chambre, cette dernière a été, dès 2005, impliquée dans le processus de Lisbonne par le biais de la Commission parlementaire de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports qui assumait la mission de coordination et de supervision parlementaire. A l'échelle gouvernementale, cette tâche avait été confiée au Ministère

de l'Economie et du Commerce extérieur¹³ et à son Observatoire de la Compétitivité mis en place en juillet 2003.

L'élaboration du PNR au niveau parlementaire peut se diviser en 3 phases de préparation.

2. Première phase de préparation parlementaire

En février 2005, le Ministre de l'économie et du commerce extérieur se réunissait avec les députés des onze commissions parlementaires de la Chambre pour leur présenter les grandes lignes de la stratégie de Lisbonne et les démarches temporelles et administratives à suivre¹⁴. La Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports se chargeait dans une première étape de la répartition des 24 LDI (*cf. encadré 1*) parmi les commissions parlementaires compétentes de la Chambre.

Encadré 1 : Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008) et (2008-2010)

Lignes directrices macroéconomiques (GOPE)

1. Assurer la stabilité économique en vue d'une croissance durable.
2. Assurer la viabilité de la situation économique et budgétaire
3. Favoriser une affectation efficace des ressources axée sur la croissance et l'emploi.
4. Veiller à ce que l'évolution des salaires contribue à la stabilité économique.
5. Favoriser une plus grande cohérence des politiques macroéconomiques, structurelles et de l'emploi.
6. Contribuer au dynamisme et au bon fonctionnement de l'UEM.

Lignes directrices microéconomiques (GOPE)

7. Accroître et améliorer l'investissement dans la recherche et le développement, notamment de la part des entreprises.
8. Faciliter l'innovation sous toutes ses formes.
9. Faciliter la diffusion et l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication (TIC) et créer une société de l'information pleinement inclusive.
10. Renforcer les avantages compétitifs de la base industrielle européenne.
11. Encourager l'utilisation durable des ressources et renforcer la protection de l'environnement.
12. Développer et approfondir le marché intérieur.
13. Assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés pour faire face à la mondialisation.
14. Rendre l'environnement des entreprises plus concurrentiel.
15. Encourager l'esprit d'entreprise et créer un environnement favorable aux PME.
16. Étendre, améliorer et relier les infrastructures européennes et achever les projets transfrontaliers prioritaires.

Lignes directrices pour l'emploi (LDI, anciens LDE)

17. Appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein-emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale.
18. Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail.
19. Créer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, augmenter l'attractivité du travail, rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris pour les personnes défavorisées et les inactifs.
20. Améliorer la réponse aux besoins du marché du travail.
21. Favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux.
22. Assurer une évolution des coûts du travail et des mécanismes de fixation des salaires favorable à l'emploi.
23. Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain.
24. Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences.

¹¹ Service information et presse du gouvernement luxembourgeois, *Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne*, p.14.

¹² Article 72 (1) de la Constitution luxembourgeoise, repris par l'article 1 du règlement d'ordre intérieur de la Chambre.

¹³ www.eco.public.lu/

¹⁴ www.chd.lu

Encadré 2 : Table chronologique 2000-2008

- 23-24 mars 2000 : Conseil européen de Lisbonne, mise en place d'une stratégie globale (dite « stratégie de Lisbonne ou Lisbonne I »).
- 15-16 juin 2001 : Conseil européen de Göteborg, extension des objectifs de Lisbonne à l'environnement et au développement durable avec 4 domaines d'action clés, le changement climatique, les transports, la santé publique et la gestion des ressources naturelles.
- 3 novembre 2004 : Remise du rapport Kok à la Commission européenne.
- 30 novembre 2004 : Présentation du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.
- 1 janvier-30 juin 2005 : Présidence luxembourgeoise du Conseil européen de l'Union européenne.
- 22-23 mars 2005 : Conseil européen à Bruxelles, sous Présidence luxembourgeoise, relance de la stratégie de Lisbonne (Lisbonne II).
- 25 avril 2005 : Contribution de la Chambre des Députés à la conférence « La politique économique européenne : Une perspective nationale et européenne », à Bruxelles.
- 26 juin 2005 : Réunion interministérielle en vue de la préparation du plan d'action luxembourgeois.
- juillet à novembre 2005 : Réunions de la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports sur la coordination de la stratégie de Lisbonne.
- 9 juillet 2005 : Echange de vues entre la Commission parlementaire de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports et des représentants de la DG Emploi de la Commission européenne.
- 19 juillet 2005 : Réunion bilatérale du Gouvernement avec la Commission européenne au sujet du programme de réforme.
- 23 septembre 2005 : Délai fixé pour les contributions des différents départements ministériels responsables pour le programme de réforme.
- 31 octobre 2005 : Première réunion du Comité de coordination tripartite, discussion du projet de programme de réforme au sein du Comité de coordination tripartite.
- 16 novembre 2005 : Débat d'orientation sur la stratégie de Lisbonne à la Chambre des Députés et dépôt de deux motions parlementaires en séance publique.
- 17 novembre 2005 : Envoi du programme de réforme à la Commission européenne.
- 9 février 2006 : Stratégie européenne de la Chambre des Députés.
- 28 avril 2006 : Accord du Comité de coordination tripartite.
- 17 octobre 2006 : Discussion du premier rapport de mise en œuvre avec la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports.
- 24 octobre 2006 : Audience publique à la Chambre des Députés organisée par la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports.
- 27 octobre 2006 : Soumission du premier rapport de mise en œuvre à la Commission européenne après approbation par le Conseil de Gouvernement.
- 9-10 novembre 2006 : Premier colloque « En route vers Lisbonne », Chambre de Commerce, Luxembourg.
- 13 décembre 2006 : Publication du rapport d'évaluation des rapports de mise en œuvre de la Commission européenne.
- 23 octobre 2006 : Soumission du second rapport de mise en œuvre à la Commission européenne après avoir été discuté dans la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports.
- 5 mars 2008 : Première audience publique sur la stratégie de Lisbonne à la Chambre des Députés.
- 3 avril 2008 : Réunion tripartite restreinte sur la compétitivité.
- 8 mars 2008 : Sommet européen social tripartite sur la stratégie de Lisbonne à Bruxelles.
- 13-14 mars 2008 : Conseil européen de Bruxelles.
- 10 avril 2008 : Seconde audience publique sur la stratégie de Lisbonne à la Chambre des Députés.
- 10 avril 2008 : Réunion tripartite restreinte sur la compétitivité.
- 27 mai 2008 : Conseil de Gouvernement mandant l'Observatoire de la compétitivité de coordonner les travaux du second programme de réforme 2008-2011.
- 20 juin 2008 : Visite d'une délégation de la Commission européenne au Ministère de l'économie et du commerce extérieur et entrevue avec les membres de la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports.
- 15-16 octobre 2008 : Conseil européen de Bruxelles.
- 4-5 décembre 2008 : Deuxième colloque « En route vers Lisbonne », Centre de Recherche public Henri Tudor.
- 5 mai 2009 : Réunion des coordinateurs de la Stratégie de Lisbonne sous Présidence tchèque à Prague au sujet du futur de la stratégie.

Sources : Chambre des Députés/Observatoire de la Compétitivité/internet/Gouvernement

La même Commission parlementaire définissait également à l'issue de plusieurs réunions en 2005 la procédure et la méthode de coordination à adopter. Elle se mettait d'accord sur un ordre du jour concret qui était en majorité agencé sur celui du Gouvernement. En plus, elle lançait au cours de ces réunions un premier débat à travers lequel les différentes positions des députés de la commission coordinatrice au sujet des LDI et de la stratégie se cristallisaient. De juillet à novembre 2005, la Commission parlementaire de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports s'est réunie six fois¹⁵ avec comme principal élément à son ordre du jour l'organisation de la stratégie de Lisbonne au niveau de la Chambre. Tout comme les responsables compétents du Gouvernement¹⁶, la Commission parlementaire coordinatrice organisa une réunion en date du 19 juillet 2005 avec des représentants de la DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des Chances de la Commission européenne pour recevoir des précisions sur les grandes lignes de l'élaboration du PNR 2005-2008.

3. Deuxième phase de préparation parlementaire

Dans une deuxième phase, les LDI furent réparties par la commission parlementaire coordinatrice parmi les commissions parlementaires compétentes¹⁷ sur base d'un document interne dressé par l'administration de la Chambre (Greffe). Lors de cette procédure, on répartit les LDI en comptabilité avec la spécialisation de la commission parlementaire, bien que certaines LDI aient concerné plusieurs commissions. Ainsi, la Commission parlementaire du travail et de l'emploi dans le cadre de sa responsabilité pour l'examen de projets et de règlements portant sur la politique

de l'emploi consacrait, l'essentiel de ses réflexions aux LDI 17 à 24 (avec un examen des LDI 2, 4, 5), alors que la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports se voyait chargée de commenter les LDI portant notamment sur la base industrielle européenne, l'approfondissement du marché intérieur et la compétitivité nationale et internationale des marchés (LDI 10 à 13).

4. Troisième phase de préparation parlementaire

Après la répartition des LDI entre les commissions parlementaires, les commissions concernées ont inscrit l'examen des LDI à leur ordre du jour. Dans le cadre de sa mission de supervision et de coordination de la stratégie de Lisbonne, la Commission de l'économie, des postes et des sports a procédé ensuite au recueil des différentes prises de positions contenant des priorités et des recommandations. Celles-ci ont été reprises dans un document coordonné destiné aux responsables compétents du ministère coordinateur. Le document de synthèse fut envoyé au Ministre de l'économie et du commerce extérieur après avoir été analysé et approuvé par la Commission de l'économie, des postes et des sports dans sa réunion du 27 septembre 2005. Citons à titre d'exemple de contributions, notamment celle de la Commission du travail et de l'emploi qui soulignait, dans le cadre des lignes directrices 10, 11, 12 et 13, son attachement aux mesures qui avaient déjà été exposées dans une motion adoptée par la Chambre en date du 31 mai 2005 dans le cadre d'un débat de consultation sur le chômage. En même temps, la Commission du travail et de l'emploi prônait une politique globale de l'emploi¹⁸ et relevait

l'importance de la loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail. Dans le cadre des LDI concernant les politiques de l'emploi et l'investissement dans le capital humain (LDI 23) ainsi que l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation (LDI 24), la Commission parlementaire de l'éducation et de la formation professionnelle formulait une panoplie d'observations et de recommandations au Gouvernement. On pouvait y relever celles plaçant pour une amélioration de la prise en charge des enfants et des jeunes, pour une réforme de l'enseignement des langues et pour des mesures réduisant l'échec scolaire. Ces priorités, qui étaient en majorité en accord avec celles du Gouvernement, se retrouvaient regroupées dans le PNR 2005-2008¹⁹.

Cependant, en raison de la non-publicité des procès-verbaux des commissions parlementaires, il s'avère difficile de retracer en détail les priorités évoquées par les commissions parlementaires.

5. La procédure de l'élaboration du PNR 2008-2010

En décembre 2007, la Commission européenne soulignait qu'elle avait pu dégager un consensus parmi les Etats membres concernant les LDI du nouveau cycle triennal 2008-2010. Pour ce cycle, il s'agissait de ne pas modifier les LDI en application pour le PNR 2005-2008, mais de se focaliser davantage sur leur implémentation²⁰. Le Conseil européen de mars 2008 confirmait que le cycle 2008-2010 était axé sur la mise en œuvre des LDI²¹. Le Conseil de mars avait de nouveau été précédé le 8 mars 2008 d'un Sommet social tripartite sur le développement des prochaines étapes de la stratégie.

¹⁵ 13 juillet 2005, 19 juillet 2005, 8 septembre 2005, 12 septembre 2005, 27 septembre 2005, 10 novembre 2005 (source : www.chd.lu).

¹⁶ Voir calendrier de l'Observatoire de la Compétitivité (www.odc.lu).

¹⁷ Les commissions parlementaires impliquées dans l'évaluation des LDI ont été les suivantes : Commission des finances et du budget, Commission du travail et de l'emploi, Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports, Commission de l'environnement, Commission de la famille, de l'égalité des chances et de la jeunesse, Commission des transports, Commission des classes moyennes, du tourisme et du logement, Commission de la fonction publique et de la réforme administrative, des médias et des communications, Commission des affaires étrangères et européennes, de la défense, de la coopération et de l'immigration, Commission de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, Commission de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

¹⁸ www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2Fpdf&id=919615&fn=919615.pdf

¹⁹ pp. 28-29.

²⁰ http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/european-dimension-200712-annual-progress-report/200712-annual-report_en.pdf

²¹ www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/99435.pdf

Au niveau de la Chambre, le *modus operandi* pour la période 2008-2010 ne variait pas fondamentalement, avec une nouvelle implication des commissions parlementaires concernées qui formulaient des avis à l'égard des différentes LDI. Comme en 2005, la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports assumait de nouveau le rôle de la coordination parlementaire.

Dans le cadre de la consultation parlementaire *a priori*, la Chambre organisait deux audiences publiques (5 mars 2008 et 10 avril 2008) au sujet de la stratégie de Lisbonne et du nouveau projet de PNR 2008-2010. Une réunion de la Commission parlementaire de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports avec le ministère coordinateur sur la stratégie de Lisbonne eut lieu en date du 20 juin 2008. C'est lors de la réunion du Conseil de gouvernement du 17 octobre 2008 que la version finale du PNR²² couvrant le cycle 2008-2011 était approuvée après avoir été discutée lors d'un débat de consultation. Reste à noter que, selon un responsable impliqué dans l'élaboration des PNR, le Comité de coordination tripartite auquel le premier PNR triennal avait été soumis en 2005, n'a pas été impliqué en 2008. Les raisons en restent indéterminées.

En revanche, nous constatons que les syndicats ont été représentés aux différentes audiences publiques de la Chambre. Contrairement à 2005, le Gouvernement était en mesure de respecter la date limite de la remise du PNR 2008-2010 à la Commission européenne. Du 4 au 5 décembre, eut lieu, sous le patronage du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le colloque « En route vers Lisbonne »²³, organisé conjointement par l'Observatoire de la compétitivité, le Centre de recherche public Henri Tudor²⁴ et le Service central

de la statistique et des études économiques (STATEC)²⁵.

II. Vers un dialogue coexistant : débats d'orientation et audiences publiques (2005-2008)

1. Le débat d'orientation

Après la transmission des contributions élaborées par les commissions parlementaires au ministère compétent, la procédure prévoyait une deuxième intervention de la Chambre dans le cadre d'un débat d'orientation sur la stratégie de Lisbonne²⁶. Le débat était mené sur base d'un projet de PNR qui avait été antérieurement soumis à la Chambre. Figurant au même ordre du jour que d'autres textes législatifs, l'examen du document eut lieu le 16 novembre 2005 en séance plénière et fut suivi du vote de deux motions²⁷. Le débat d'orientation, tout comme la faculté de formuler des motions, figure généralement parmi les outils de contrôle et de supervision du gouvernement que la Constitution et le règlement d'ordre intérieur réservent à la Chambre. Le verbatim de ce premier débat sur la stratégie de Lisbonne a été publié dans le «*Chamberblaat*»²⁸.

De ce débat, les observations suivantes peuvent être relevées:

- Le rapporteur du projet de PNR, présente au début du débat, le contexte politique, social et économique dans lequel le PNR s'inscrit et aborde les sujets connexes: la société de la connaissance, l'importance de la place de la recherche et de l'innovation, la compétitivité, la création et le développement d'entreprises, l'organisation territoriale, la simplification des procédures administratives et la mise en place supplémentaire de structures de garde (pp. 62-64).
- Le débat est construit autour de deux axes:

- d'une part, les trois partis politiques de l'opposition (les Verts, le Parti démocratique et l'ADR)²⁹ énoncent certaines critiques à l'égard du projet de PNR. Bien qu'il ne s'agisse pas de critiques sur le bien-fondé du document, les mêmes reproches sont souvent cités par la littérature qui existe sur la stratégie de Lisbonne. Parmi les remarques figurent le caractère trop vague du document, l'absence d'un véritable dialogue qualitatif avec la société civile, l'apparente prééminence du rôle des partenaires sociaux au détriment de celui de la Chambre, l'absence du volet environnemental et le manque d'analyse approfondie du projet de PNR. Il y est aussi dénoncé le fait que les propositions formulées par les commissions parlementaires consacrées à la stratégie de Lisbonne n'aient pas été suffisamment retenues (pp. 64-66 et pp.68-69) ;
- d'autre part, les auteurs du document soulignent de leur côté que la Chambre a été consultée, contrairement à d'autres plans ou programmes adressés par le Gouvernement à la Commission européenne, mais tout comme le Gouvernement, la Chambre a toutefois dû faire face à certaines contraintes. La panoplie et la complexité des sujets et réformes esquissés dans le projet de PNR n'auraient pas pu être explicités dans leur entièreté dans une structure qui ne devait, telle que prévue par la Commission européenne, ne comporter qu'une quarantaine de pages (pp 67-68 et pp 72-75).
- Un tableau contenant les propositions de modifications qui n'avaient pas été retenues

²² www.odc.public.lu/publications/pnr/index.html

²³ www.tudor.lu/lisbonne2008

²⁴ www.tudor.lu

²⁵ www.statec.lu

²⁶ Le titre III, Chapitre 5 (article 91) du règlement de la Chambre des Députés prévoit que celle-ci peut « à l'initiative de cinq députés au moins, organiser un débat d'orientation sur un sujet d'intérêt général déterminé ».

²⁷ Art. 85 du règlement d'ordre intérieur.

²⁸ Les observations sur le débat se rapportent au document parlementaire qui est disponible sur <http://www.chd.lu/archives/ArchivesPortlet>

²⁹ Déi Gréng (Les Verts), Demokratesch Partei (Parti démocratique), Alternativ Demokratesch Reformpartei (Parti de réforme alternatif et démocratique).

a été dressé et transmis au Gouvernement. Certaines remarques parlementaires ont alors été de nouveau retenues et intégrées dans le projet de PNR présenté lors du débat. Le tableau avait été antérieurement approuvé par les membres de la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports.

- La mise au vote de deux motions concluait finalement le débat. La première, déposée par des députés de la coalition gouvernementale CSV-LSAP³⁰ puis votée, invitait le Gouvernement à « *tenir la Chambre des Députés au courant à intervalles réguliers des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan national et de l'évaluation effectuée par la Commission européenne et se réserve un droit d'organiser (...) un débat sur la mise en application du plan* ». La deuxième, rejetée, proposait une consultation plus étroite de la Chambre avant, pendant et après les réunions du Comité de coordination tripartite et visait à inciter le gouvernement à « *présenter des détails sur les objectifs et lignes directrices que le Gouvernement s'est donnés pour les négociations à mener avec les partenaires sociaux dans le cadre de la tripartite* » et à « *consulter la Chambre des Députés avant, pendant et après les réunions de la tripartite* »³¹.

La Chambre organisa donc, comme pour tous les autres projets et règlements grand-ducaux qu'elle met à l'ordre du jour de ses séances plénières, un deuxième débat sur le processus de Lisbonne. Ce débat suivit celui qui avait eu lieu au sein des commissions parlementaires au cours de la formulation des priorités. Ce deuxième débat public se caractérise par une approche qui n'inscrit pas seulement la stratégie dans son contexte et dans le cadre des réformes qu'elle anticipe, mais qui génère aussi certaines critiques

par rapport au document. Nous constatons également qu'il n'y a pas eu de fossé entre les propositions et recommandations de la Chambre et celles du Gouvernement. Ce débat a servi à orienter et même à appuyer le Gouvernement dans sa formulation des priorités qui devaient être incluses dans la version finale du PNR, mais il a permis également de dégager les positions des partis politiques, ainsi que la relevance générale du document dans le contexte de la politique nationale.

2. Les audiences publiques

Le débat d'orientation du 16 novembre 2005 fut suivi par trois auditions publiques (24 octobre 2006, 5 mars 2008 et 10 avril 2008) sur la stratégie de Lisbonne. Celles-ci furent organisées par la Commission parlementaire de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports, en étroite collaboration avec l'Observatoire de la compétitivité du Ministère de l'économie et du commerce extérieur. Si le débat d'orientation en 2006 réunissait les autorités compétentes du Gouvernement et les députés en réunion plénière, les audiences publiques portaient sur le suivi de la stratégie dans un cadre élargi et accessible au public dont faisaient partie les représentants de la société civile et, avec comme documents à analyser, les deux rapports de mise en œuvre que le Gouvernement devait envoyer à la Commission européenne (2006 et 2007).

Ces audiences publiques positionnaient le débat sur la stratégie à une échelle plus vaste, étant donné qu'elles réunissaient un éventail de représentants de la société civile avec les membres de la Commission parlementaire coordinatrice, les Ministres de l'économie et du commerce extérieur et du travail et de l'emploi. Assistaient également aux audiences des représentants des ministères du réseau *ad hoc*,

des représentants et décideurs d'associations, de la recherche et de l'économie, de la formation, de l'environnement et du patronat. Tous les participants pouvaient soumettre préalablement des communications officielles ou intervenir directement dans le cadre d'un échange de vues sur la stratégie. Comme c'était le cas pour les réunions parlementaires, un procès-verbal des discussions fut dressé et la presse (tout comme la CHAMBER TV) était présente pour diffuser les discussions à un plus grand public.

La première audience publique eut lieu le 24 octobre 2006³². Le Gouvernement y présentait aux participants un projet de rapport de mise en œuvre du PNR qui, fidèle à la logique du mode de gouvernance de Lisbonne II, suivait le PNR et « *intègre (...) les nouvelles mesures (...) intervenues suite à l'accord du Comité de coordination tripartite d'avril 2006* »³³. Au cours de cette première audience à la Chambre, des interventions d'organisations représentatives de la société civile ont porté sur les politiques de l'emploi, les lignes directrices macroéconomiques et microéconomiques. Le Ministre de l'économie et du commerce extérieur, tout comme le Ministre du travail et de l'emploi ont saisi l'occasion pour réagir aux interventions et commentaires. Le Ministre de l'économie et du commerce extérieur manifesta aussi sa volonté de voir prises en compte dans l'élaboration de la version finale du rapport³⁴ les remarques formulées au cours des audiences publiques.

En ce qui concerne les deux autres audiences publiques, nous constatons une évolution par rapport aux participants. A l'audience publique du 5 mars 2008, trois experts internationaux, à savoir Lionel Fontagné, auteur du Rapport Fontagné³⁵ (publié en 2004), Katarina Lindahl de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne et Joachim

³⁰ Parti chrétien social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei) et Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (Lëtzebuurger Sozialistesche Arbechterpartei).

³¹ Les deux motions sont disponibles sur : www.chd.lu

³² www.eco.public.lu/salle_de_presse/com_presse_et_art_actu/2006/10/24_Audience_publicque_sur_la_strategie_de_Lisbonne/index.html.

³³ www.odc.public.lu/publications/pnr/Rapport_Plan_national_2006.pdf

³⁴ www.odc.public.lu/actualites/2006/10/24_HEARING/index.html

³⁵ www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2004/11/30competitivite/index.html

Spangenberg, participaient par des interventions plus techniques sur la stratégie. Lionel Fontagné concluait dans son intervention que « *le processus de réforme structurelle est bien engagé, même s'il reste souvent timide, à l'aune de ce que font d'autres pays* »³⁶. Le représentant du Secrétariat européen commun de la CGT-L (OGB-L/FNCTTFEL)³⁷ et du LCGB³⁸, Nico Clement, se prononçait en faveur d'une réorganisation de la stratégie de Lisbonne afin de créer une Europe plus sociale et qu'il était en outre impératif de restaurer la confiance des citoyens européens³⁹.

En plus des représentants ministériels et des membres de la commission coordinatrice du PNR à la Chambre, la seconde audience publique du 10 avril 2008 réunissait une vingtaine de représentants de la société civile, dont un représentant de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)⁴⁰, un représentant de l'OGB-L, un représentant du Cercle des ONG luxembourgeoises, une représentante du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL)⁴¹, un représentant de l'association Haus vun der Natur⁴² et un représentant de Greenpeace. Ce dernier fit une contribution critique sur le volet environnemental de la stratégie.

Un bref regard sur les contributions soumises par les représentants révèle leur caractère plutôt global soulignant souvent l'intérêt sectoriel sur lequel les différentes associations se focalisent⁴³. Concernant le volet sur les politiques de l'emploi, la contribution de l'UEL identifiait trois priorités : l'instauration d'une

politique d'immigration volontariste, l'optimisation du marché de travail et l'amélioration des performances du système éducatif. En ce qui concerne plus particulièrement l'éducation et la formation professionnelle, l'UEL proposait finalement d'adapter « *les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences afin d'adapter les qualifications des jeunes aux besoins des entreprises* » et ajoutait « *qu'une réforme de l'orientation devra avoir pour conséquence, surtout pour les jeunes du cycle inférieur, qu'ils ne soient plus orientés en fonction des échecs scolaires, mais en fonction de leurs aptitudes [et] (...) selon les besoins de l'économie* »⁴⁴.

Bien d'autres contributions se sont caractérisées par leur aspect critique. Ainsi, Paul Delaunois de Greenpeace⁴⁵ estimait que le pilier environnemental avait été insuffisamment traité dans le PNR, alors que Raymond Aenderkerk du Haus vun der Natur émettait une critique à l'égard des objectifs de l'utilisation des biocarburants⁴⁶. Le Cercle de Coopération des ONGD⁴⁷ jugeait le renforcement par la Commission européenne de la compétitivité internationale inacceptable et notait de manière générale qu'il fallait mieux « *mettre en œuvre des réformes qui visent avant tout une répartition plus équitable des richesses au niveau international et intergénérationnel* »⁴⁸. En critiquant les écarts qui existaient encore entre hommes et femmes au Luxembourg, Karin Manderscheid du Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL) regrettait que l'orientation des LDI ait été faite sans l'implication du réseau luxembourgeois contre la pauvreté⁴⁹.

3. Le débat de consultation

Dans le cadre du PNR 2008-2011, une réunion bilatérale entre les responsables de la coordination de la stratégie de Lisbonne, une délégation de la Commission européenne, la Commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des sports et les partenaires sociaux eut lieu en date du 20 juin 2008 au Ministère de l'économie et du commerce extérieur⁵⁰. A la suite des deux audiences publiques à la Chambre des Députés et de la réunion de juin, le Conseil économique et social (CES) rédigeait un avis⁵¹ sur les LDI, réitérant que leur analyse « *s'inscrit dans une approche de coordination et de cohérence de l'ensemble des politiques poursuivies* »⁵².

Si l'élaboration du premier PNR 2005-2008 avait été débattue dans le cadre d'un débat d'orientation, le nouveau PNR 2008-2010 fut sujet, en date du 16 octobre 2008⁵³, d'une dernière audience publique sous forme d'un débat de consultation en séance plénière de la Chambre. Tout comme le débat d'orientation (art. 90 du règlement d'ordre intérieur), le débat de consultation figure parmi les moyens de supervision et a comme objectif de « *s'assurer du soutien de la majorité sur une initiative que le Gouvernement entend lancer respectivement de provoquer une prise de position des partis sur une problématique déterminée* » (Bodry, 2007 : 24). La version finale du PNR 2008-2010 fut envoyée à la Commission européenne en octobre 2008.

³⁶ www.odc.public.lu/actualites/2008/03/audience_publique/Contribution_Fontagn_/index.html

³⁷ Landesverband (www.landesverband.lu).

³⁸ www.lcgb.lu

³⁹ www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2008/03/audition-chd-strategie-lisbonne/index.html

⁴⁰ www.uel.lu

⁴¹ www.cnfl.lu/

⁴² www.luxnatur.lu/

⁴³ Pour les contributions, il est référé au site de l'Observatoire de la compétitivité (http://www.odc.public.lu/actualites/2008/03/audience_publique/index.html).

⁴⁴ www.uel.lu/fr/statement/index.php?id=114

⁴⁵ www.greenpeace.lu

⁴⁶ www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2008/03/audition-chd-strategie-lisbonne/index.html

⁴⁷ www.ongd.lu/

⁴⁸ www.odc.public.lu/actualites/2008/03/audience_publique/

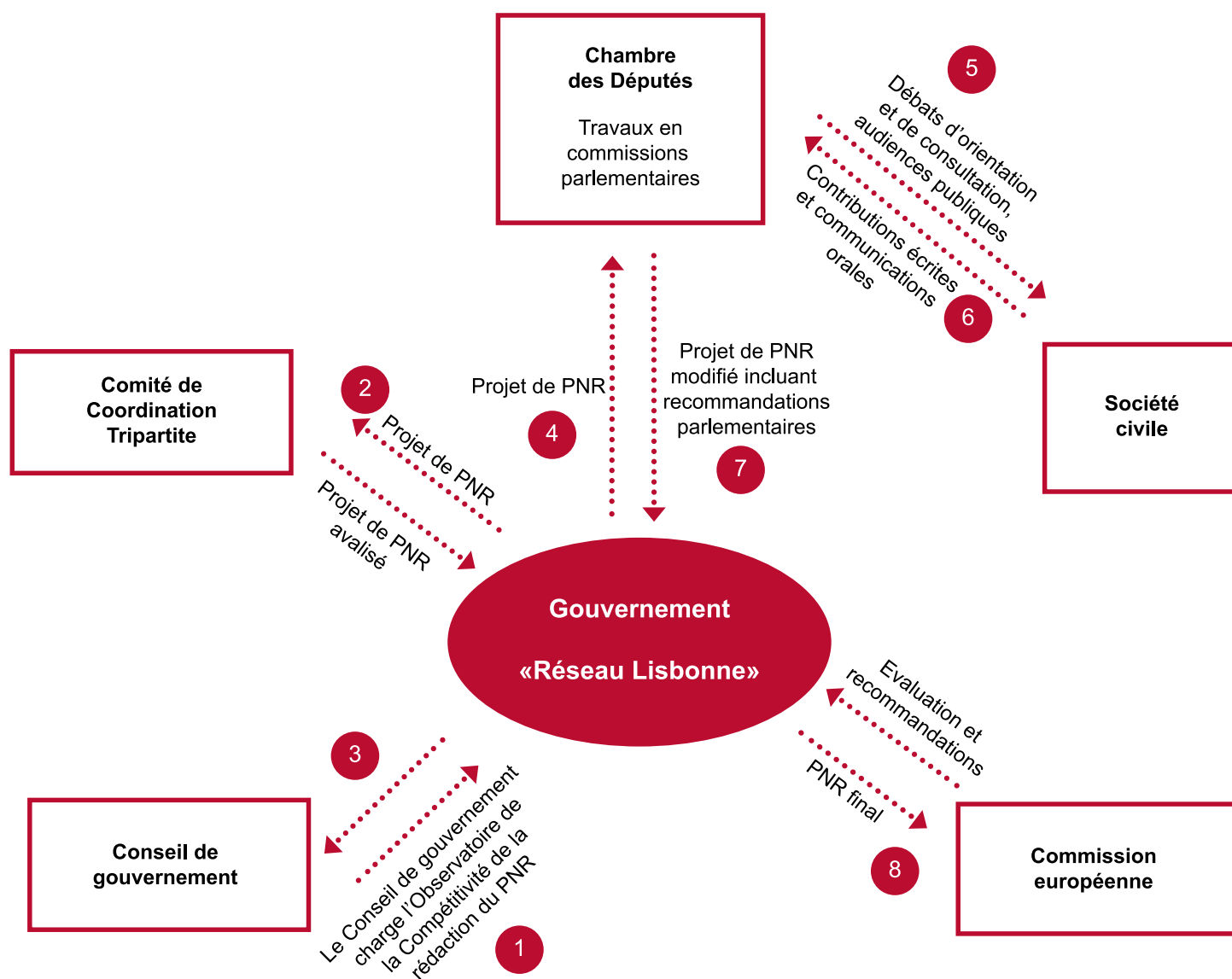
⁴⁹ Les interventions sont disponibles sur le site d l'Observatoire de la Compétitivité.

⁵⁰ www.odc.public.lu/actualites/2008/06/visite_commission_europ__enne/index.html

⁵¹ www.ces.etat.lu/AVIS_SPECIFIQUES.HTM, p.3.

⁵² p.3.

⁵³ www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2008/10/chd-lisbonne/index.html



III. Commentaires

L'objectif de cette deuxième partie de la recherche sur le rôle des parlements nationaux dans la SEE a été de montrer :

- Comment le pouvoir législatif a contribué au processus de Lisbonne de par son implication, entre autres, dans l'élaboration des PNR 2005-2008 et 2008-2010 ;
- Quelles ont été les principales étapes de son implication et
- Comment celles-ci sont à situer dans l'évolution du processus sur le plan communautaire.

En guise d'observations finales des deux parties de publication, nous constatons ce qui suit :

- L'importance du rôle des parlements nationaux a été prônée et, à un certain degré, même sollicitée si nous tenons compte des textes européens qui accompagnent la gouvernance de la stratégie. Nous avons toutefois constaté que la manière selon laquelle l'appropriation de la stratégie de Lisbonne par les parlements nationaux telle que souvent requise, devait être poursuivie, n'a pas été expressément réglée, étant donné qu'aucun standard ou instrument au-delà des mécanismes de la Méthode ouverte de coordination (MOC) ne semblent avoir été établis. Cette lacune signifie

pour la Chambre qu'elle a subi un processus d'adaptation qui va de pair avec une volonté d'implication plus accrue dans les dossiers communautaires. Les processus de Lisbonne I et Lisbonne II semblent avoir lieu dans le flux naturel d'un système institutionnel marqué par des structures complexes et géographiquement imbriquées d'élites gouvernementales et non-gouvernementales (Wessels, 1997 : 291) dans le cadre duquel chaque acteur a sa place et où l'autorité est émise dans différentes sphères politiques (Rosamond, 2000 : 110).

- Depuis le lancement des processus de Lisbonne I et II, d'autres acteurs (Conseil économique et social⁵⁴, centres de recherche, groupements syndicaux, ONG...) œuvrant sur la scène politique nationale et européenne ont à maintes reprises renouvelé des actions de plaidoyer pour une implication plus accrue des parlements nationaux afin d'ancrer pleinement les parlements, la société civile et, plus généralement, les citoyens européens dans le processus de Lisbonne. Au Luxembourg, par cette volonté, la Chambre s'est vue doter d'un droit d'existence en tant que nouvel acteur dans la gouvernance de la SEE. Ce droit d'existence serait éventuellement renforcé si le Traité de Lisbonne de 2007 pouvait finalement entrer en vigueur.
- Les réponses au questionnaire envoyé par les parlements nationaux européens dans le cadre de la rencontre parlementaire au Parlement européen (2006) (voir 1^{ère} publication de cette recherche) ont montré que la portée de l'implication parlementaire a toutefois varié d'un Etat membre de l'UE à l'autre. La procédure de consultation parlementaire *a priori* a été adoptée par une bonne partie des gouvernements européens, alors que d'autres gouvernements ont préféré informer leurs parlements, de manière à ce que la marge de manœuvre permettant aux parlements de proposer des modifications significatives semble avoir été plus limitée. Alors que nous avons identifié une implication continue plus poussée (pour les deux PNR 2005-2008 et 2008-2010) au Luxembourg, en Belgique ou en Lituanie, la Grande-Bretagne n'avait pas prévu de véritable consultation parlementaire. Dans ces derniers cas, l'Agenda 2010 a été rendu tonique grâce à l'incorporation des objectifs de Lisbonne dans le processus de la confection traditionnelle de lois et règlements nationaux.

- Nous avons aussi identifié l'existence d'un dialogue politique à multiples facettes, critique et ayant lieu à plusieurs niveaux parlementaires (intra-parlementaire et public en séance plénière) qui a réuni le Gouvernement, le pouvoir législatif et certains représentants de la société civile et qui est ancré dans des structures parlementaires existantes (commissions parlementaires, séance plénière, réunions bilatérales, audiences publiques...). Grâce aux audiences publiques, le débat au sujet du processus de Lisbonne a été ouvert à un nombre important d'acteurs des secteurs de l'emploi, de l'environnement ou de l'économie qui, par l'injection de leurs prises de positions, ont eu l'occasion de faire connaître leurs priorités au Gouvernement. Toutefois, il aurait été possible de renforcer davantage la visibilité et le caractère protéiforme du PNR ainsi que son lien étroit aux réformes entamées sur le plan national.
- Compte tenu des observations précédentes, nous avons constaté que le dialogue parlementaire résultant de l'implication du pouvoir législatif dans le processus de Lisbonne a coexisté avec d'autres formes de dialogue plus traditionnelles dans un contexte unique, marqué par des événements parallèles nationaux (Présidence luxembourgeoise du Conseil européen de 2005, avis du Comité de coordination tripartite de 2006,...) et européens (Polémique au sujet du Projet de Constitution européenne...), qui ont contribué à façonner la conception de la base du modèle social luxembourgeois, la « *construction politique assurant le fonctionnement institutionnalisé des rapports socio-économiques en milieu étatique de petite dimension* » (Wey, 2003 : 3).
- Dans un souci de s'approprier la stratégie européenne de l'emploi, la Chambre a employé

les moyens dont dispose le pouvoir législatif au Luxembourg. L'analyse des débats parlementaires semble confirmer que les « *stratégies nationales de réformes poursuivent largement des objectifs nationaux existants, ce qui est la raison pour laquelle elles sont vivement débattues dans leurs sphères publiques* » (Borrás, 2009 : 108).

- Un triple rôle de la Chambre dans l'implication dans le processus de Lisbonne s'est finalement concrétisé : rôle actif mais indirect moyennant l'élaboration de priorités ainsi que la création de débats parlementaires internes au niveau des commissions parlementaires ; rôle d'appui au Gouvernement par le biais de la formulation de motions parlementaires incitant ce dernier à l'élaboration de réformes et à assurer au pouvoir législatif une implication plus régulière dans le cadre d'un suivi permanent ; rôle consultatif qui se refléta par l'organisation de séances publiques donnant ainsi une voix aux représentants de la société civile.

Avec certaines suggestions pré-électorales plus récentes soulignant une éventuelle participation plus accentuée de la Chambre au sein du dialogue social et, face aux nouveaux défis du Traité de Lisbonne et à un nouveau processus Lisbonne III post-2010, il reste à voir comment la Chambre évoluera au-delà des responsabilités législatives classiques qui lui sont dévolues par la Constitution, et comment elle se positionnera, pour ce qui est en particulier des politiques de l'emploi, au sein du cercle des principaux acteurs des relations professionnelles au Luxembourg.

⁵⁴ www.ces.public.lu/fr/

1. Documents européens

- Best, E. et Bossaert D., eds. (2002) *From Luxembourg to Lisbon and Beyond: Making the Employment Strategy Work* (Maastricht: European Institute of Public Administration).
- Bongardt, A. et Torres, F. (2007) "Institutions, governance and economic growth in the EU: Is there a role for the Lisbon strategy?", *Inter-economics*.
- Borrás, S. (2009) "The Politics of the Lisbon Strategy: The changing role of the Commission", *West European Politics*, 32, 1.
- Collignon, S., Dehousse, R., Gabolde J., Jouen, M., Pochet, P., Salaiws, R., Sprenger, R., De Sousa, H. *La stratégie de Lisbonne et la méthode ouverte de coordination* (Paris : Notre Europe Policy Paper 12).
- Gelauff, G. et Lejour A. (2006) "The New Lisbon Strategy: An Estimation of the Impact of Reaching Five Lisbon Targets", *Industrial Policy and Economic Reforms Papers*, European Commission.
- Hooghe, H. et Marks, G. (2003) "Unraveling the central state, but how?", *American Political Science Review* 17 (2).
- Kok, W. (2004) *Facing the Challenge: The Lisbon Strategy for Growth and Employment* (Commission européenne).
- Radlo, M. (2006), "National Reform Programs and their credibility", in Radlo, J.M. et Bates, C. (eds.), *National Reform Program s: Key to successful future of the European Project?* (Varsovie : Gdansk Institute for market Economics).
- Rosamond, B. (2000) *The Theories of European Integration* (New York: Palgrave Macmillan).
- Sapir, A. (2004) *An agenda for a growing Europe* (Oxford: Oxford University Press).
- Wessels, W. (1997) "An ever closer fusion? A dynamic macropolitical view on Integration processes", *Journal of common market Studies*, 35, 2.

2. Documents nationaux

- Conseil économique et social (2005, 2007, 2008), *Avis sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi*.
- La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne (2005), Service Information et Presse, Luxembourg.
- Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, *Plan national pour l'innovation et le plein emploi (2005-2008) et (2008-2011)*.
- Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, *Rapports de mise en œuvre : 2006 et 2007*.
- Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, *Rapports d'activité (2005, 2006, 2007), Bilan de Compétitivité (2008)*.
- Ministère du Travail et de l'Emploi, *Rapports d'activité (2005, 2006, 2007, 2008)*.
- Alex, B. (2008) « Le régime parlementaire du Luxembourg – mythe ou réalité », *Tageblatt*.
- Clément, F. (2006) *Les Relations professionnelles au Luxembourg* (Differdange : Publications EURES).
- Fontagné, L., (2005) *Compétitivité du Luxembourg : Une paille dans l'acier* (Luxembourg : Perspectives de politique économique, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur).
- Wey, C. (2003) « De l'émergence du soi-disant modèle social luxembourgeois 1880-1940 », in Allegrezza, S., Hirsch, M., von Kunitzki, N. (eds.), *L'Histoire, le Présent et l'Avenir du Modèle Luxembourgeois* (Luxembourg : Institut d'Etudes européennes et internationales du Luxembourg).

3. Liens Internet

- Centre de Recherche publique Henri Tudor : www.tudor.lu
- CEPS/INSTEAD : www.ceps.lu
- CEPS/INSTEAD (Unité « Relations professionnelles et emploi » REPREM) : http://www.ceps.lu/unites_de_recherche/repre/index.cfm
- Cercle de Coopération des ONGD : www.ongd.lu

Chambre des Députés : www.chd.lu

Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Conseil Economique et social : www.ces.etat.lu/

Conseil national des femmes du Luxembourg : www.cnfl.lu

Conseil de l'Union européenne : <http://www.consilium.europa.eu/>

Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>

Gouvernement luxembourgeois : www.gouvernement.lu

Greenpeace : www.greenpeace.lu

Haus vun der Natur : www.luxnatur.lu

Landesverband : www.landesverband.lu

LCGB : www.lcgb.lu

Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : <http://www.eco.public.lu/>

Ministère du Travail et de l'Emploi : <http://www.mte.public.lu/>

Ministère de l'Education et de la Formation professionnelle : <http://www.men.public.lu/>

Observatoire de la Compétitivité (Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur): www.odc.lu

Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/default.htm>

Plateforme de dialogue et de discussion sur le Luxembourg et l'Europe : www.europaforum.lu

Présidence luxembourgeoise : <http://www.eu2005.lu>

Service central de la statistique et des études économiques : www.statec.lu

Union des entreprises luxembourgeoises : www.uel.lu

United States Bureau of Labor Statistics: www.bls.gov/

4. Articles de presse

Twain, M. (2 février 2005) "EU scales down economic ambitions", The Guardian.
Juncker, J.C. (31 janvier 2005) "Interview", L'Echo de l'Industrie.

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-801

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

<http://www.ceps.lu>

ISSN : 1996-6644